



PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Sécuritest

N° D'IMPRIMÉ T 01313386

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	17/07/2025	25002188

FONCTIONS CONTRÔLÉES	DÉFAILLANCES CONSTATÉES
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.	Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire) 3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux AVG 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint ARD

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÈMENT :	S013T201
(9)RAISON SOCIALE :	EURL AUTO BILAN DES MOLIERES
(3) COORDONNÉES :	Z.A LES MOLIERES AVENUE DU LUXEMBOURG 13140 MIRAMAS Tél : 04.90.58.34.87. - Fax : 04.90.58.34.87.

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÈMENT :	013T0762
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GH-952-BJ (F)	22/06/2022	22/06/2022
Marque	Désignation commerciale	
OPEL	COMBO	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
W0VEFYHT2NJ637588	N1	CTTE
Type / CNIT	Energie	
N10PELCT657P073	GO	
Document(s) présenté(s)		
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
57955

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES						
	G	AVANT	D	G	ARRIERE	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-2.8 m/km				
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$) :		0 %			9 %	
Forces verticales :		899 daN			582 daN	
Frein de service						
Forces de freinage :	318 daN		316 daN	198 daN		197 daN
Déséquilibre (<20%) :		1 %			1 %	
Forces de freinage (efficacité) :	318 daN		316 daN	198 daN		197 daN
Taux d'efficacité global ($\geq 50\%$) :	69 %					
Frein de stationnement Taux d'efficacité ($\geq 18\%$) :	24 %					
Émissions à l'échappement						
Opacité des fumées(0.51 m-1)	C3:<0.1 m-1	C4:<0.1 m-1	C5:<0.1 m-1	Moyenne:<0.1 m-1		
	1					
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.0 %					-2.0 %